

Soins psychiatriques sans consentement des majeurs et mineurs : cadre juridique

OBJECTIFS

- ▶ Définir le cadre légal des soins psychiatriques sans consentement (SPSC) des majeurs et des mineurs.
- ▶ Situer les soins psychiatriques sans consentement dans leur environnement juridique, judiciaire et administratif.
- ▶ Repréciser les droits inaliénables du patient et de la personne prise en charge.

Méthodes pédagogiques :

Autoévaluation en amont de la formation

Recueil des attentes

Études de cas issus des pratiques professionnelles, apports théoriques, législatifs

Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

Personnes concernées / Prérequis :

Tout personnel éducatif ou soignant travaillant auprès d'usagers en situation de handicap ou de fragilité

Animation : Juriste spécialiste de l'action sanitaire et sociale

Nombre de participants : 12 personnes maxi

Durée : 2 jours, soit 14 heures

INTRA

Cette formation peut être organisée
dans votre établissement
avec un tarif groupe.



PROGRAMME *Catalogue 2025*

- ▶ Introduction : historique

- ▶ Les soins psychiatriques sur demande d'un tiers (SPDT), ou en cas de péril imminent : dispositif de droit commun, dispositif d'urgence (SPDTU) et dispositif exceptionnel (SPPI)
 - les conditions de la prise en charge
 - l'admission
 - le dispositif de soins

- ▶ Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SPDRE) ou de l'autorité judiciaire : dispositif de droit commun/dispositif d'urgence/soins psychiatriques sur décision judiciaire
 - les conditions d'hospitalisation
 - l'admission
 - le dispositif de soins
 - la levée de la mesure

- ▶ Les droits fondamentaux de la personne soignée sans son consentement

